

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 MAI 2016**

Le 24 mai 2016 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie COUSIN, Maire.

**Présents** : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF,

M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD, Mme COFFIN, Mme LEREDDE, Mme FLEURY, M. LE CAMPION, Mme PAGNON,

Mme ANTOINE, Mme ASSELIN, M. BIDEL, M. BOULLOT, M. DELAFOSSE, Mme DUVAL, M. GARNIER, Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LAMAZIERE, Mme LE BIHAN, Mme LEBOSQUAIN, Mme LEFORT, M. LEMARCHANT, Mme LOUIS, Mme B. MARIE, Mme MAUMINOT, M. MORIN, M. OSMOND, Mme PREVOT, Mme RENOUF, Mme SEVAUX.

**Absents excusés** :

Mme ESSLING qui avait donné procuration à M. HEBERT, M. COZIC qui avait donné procuration à M. PIEDAGNIEL, Mme BOULLOT, M. DESCHAMPS qui avait donné procuration à M. CHASLES, M. DUVAL qui avait donné procuration à M. OSMOND, M. FAUVEL, M. FURCY qui avait donné procuration à Mme LOUIS, M. GROS, M. HOREL qui avait donné procuration à M. ROSE, M. JULIEN, Mme LACOUR qui avait donné procuration à Mme DUVAL, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL, Mme LECONTE, qui avait donné procuration à M. LEMARCHANT, M. LOISEL, Mme M. MARIE, M. MEERT, M. MORAZIN, Mme PESQUEREL Mme RICHE qui avait donné procuration à Mme COUTARD.

**Secrétaire de Séance** : M Dominique CAILLIEZ.

### **I – ADOPTION COMPTE RENDU**

*Séance du 12 avril 2016.*

Mme le Maire, présente le compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2016.  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

### **II – COMMUNICATIONS**

Mme le Maire transmet les remerciements reçus de l'UACAI pour la subvention attribuée, ainsi que ceux de la Fédération Française de Motards pour l'accueil municipal effectué lors de la manifestation du 9 avril dernier.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de l'Etat d'attribuer 1 560 € pour l'église de Brectouville, 9 576 € pour des travaux de voiries à Guilberville, ainsi qu'une aide exceptionnelle du fonds de soutien à l'investissement public local de 24 590 € pour la mise aux normes accessibilité de la salle de Brectouville.

Le SDEC a bien programmé au titre de l'année 2016 l'effacement des réseaux « Village La Fouquerie ». M. Grandin, Maire délégué de Guilberville en informe le Conseil Municipal.

### **III – ACQUISITION FONCIERE RUE DANICAN**

M. Cailliez, Maire-Adjoint aux finances fait part au Conseil Municipal de la mise en vente de parcelles de terrain sur la commune de Torigny-les-Villes. Cet ensemble est composé de 31 644 m<sup>2</sup> dont 16 000 m<sup>2</sup> sont ouverts à l'urbanisation.

Le Conseil Municipal souhaite se donner les moyens du développement de la commune par l'acquisition d'une réserve foncière (voir point suivant) en investissant dans l'achat de ces terrains pour un montant de 124 000 €. Le financement sera réalisé par emprunt.

#### **IV – NOUVEAU LOTISSEMENT COMMUNAL**

En 2014, afin de constituer une réserve foncière, la commune historique de Torigny-sur-Vire a acquis une parcelle d'une superficie de 1ha 8a. M. Cailliez constate qu'une demande de terrains à vocation d'habitation existe sur le territoire. Le marché se situe pour des parcelles d'environ 30 000 € avec une surface de 600 m<sup>2</sup>.

Afin de répondre à cette demande, le Conseil Municipal prend la décision de créer le 1<sup>er</sup> lotissement de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes.

#### **V – TARIFS CANTINES SCOLAIRES**

M. Gallier rapporte que la commission des affaires scolaires a étudié les tarifs afin d'harmoniser dans un esprit de solidarité les prix des trois cantines des communes historiques. Il précise que cette harmonisation ne peut se faire que progressivement.

Mme le Maire rappelle que ce principe de solidarité constitue un des éléments fondateur de la commune nouvelle et permet des évolutions plus linéaires pour l'ensemble des habitants de Torigny-les-Villes.

Le Conseil Municipal décide l'application de ces tarifs à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

Tarif repas - réguliers	3.3 €
Tarif repas - occasionnels	4.5 €
Tarif repas - hors Torigny-les-Villes	4.5 €
Tarif repas - personnes extérieures	8.1 €

#### **VI - TRAVAUX EFFACEMENT DE RESEAUX LA FOUQUERIE (GUILBERVILLE)**

Suite au point évoqué dans les communications, M. Grandin, Maire délégué rappelle la décision du SDEC de réaliser les travaux d'effacement « Village La Fouquerie » pour un montant de 196 200 € dont 84 150 € (montant déjà voté au budget primitif 2016) à la charge de la commune de Torigny-les-Villes. Ces travaux présentent un intérêt aussi bien esthétique que technique.

#### **VII - TRAVAUX PERFORMANCE ECLAIRAGE PUBLIC (GUILBERVILLE)**

M. Grandin, Maire délégué présente les résultats de l'étude d'efficacité énergétique en éclairage public (fiabilité du réseau, lutte contre la pollution lumineuse, performance énergétique de l'éclairage public) réalisé sur la commune historique de Guilberville.

Le Conseil Municipal décide de participer financièrement à ces travaux réalisés par le SDEC pour un montant de 8 800 € sur un total de 28 820 € HT.

#### **VIII - ACQUISITION FONCIERE POUR CIMETIERE DE GIEVILLE**

Le cimetière de Giéville ne dispose plus actuellement que de 5 concessions. M. Rose, Maire délégué en charge de ce dossier fait part de l'accord du propriétaire pour vendre 1400 m<sup>2</sup> pour 9 000 €.

Une suite favorable est réservée à ce dossier pour répondre aux attentes de la commune historique de Giéville.

#### **IX - MODIFICATION PERIMETRE SAINT-LO AGGLO**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition de M. le Préfet pour la création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu du projet de fusion de la communauté de SAINT-LO AGGLO et la communauté de communes de CANISY.

## **X - CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE**

Mme Coffin expose l'intérêt du partenariat de 3 ans de la médiathèque municipale avec le Conseil Départemental de la Manche.

Ce partenariat permet, par exemple, le passage d'un bibliobus, mais aussi la mise à disposition de ressources en ligne de revues dès le jour de parution.

De son côté, le Département fixe un cadre minimal à respecter pour les bibliothèques et médiathèques. La médiathèque torignaise répond aux critères fixés, tant en terme de professionnalisation des salariés que de budgets alloués à l'outil culturel.

Le Conseil Municipal donne une suite favorable unanime à la proposition de convention.

## **XI - TARIFS TENNIS DE GIEVILLE**

Suite à la présentation de M. Rose, le Conseil Municipal de Torigny-les-Villes décide de maintenir sans les augmenter les tarifs votés par la commune historique de Giéville, en l'appliquant à l'ensemble du nouveau territoire, comme suit :

Abonnement annuel pour les habitants de la commune nouvelle	40 €
Abonnement annuel hors commune nouvelle	70 €
Tarif horaire pour les habitants de la commune nouvelle	5 €
Tarif horaire hors commune nouvelle	10 €

Une caution de 15 € est demandée à chaque nouvel abonnement et restituée lors de la résiliation.

## **XII - INDEMNITE OUVERTURE EGLISE GIEVILLE**

Le Conseil Municipal décide de reconduire le montant voté pour le gardiennage de l'église de la commune historique de Giéville à 150 € par an.

## **XIII - INDEMNITE OCCUPATION DES SOLS, GIEVILLE**

Lors de la construction de la salle des fêtes de la commune historique de Giéville, M. Rose informe le Conseil Municipal qu'une contrainte sur l'assainissement a nécessité une convention d'utilisation d'un terrain avec une redevance annuelle de 300 € pour 2016. Une nouvelle convention sera signée pour préciser les engagements des deux parties.

## **XIV – L'ACTUALITE DE SAINT- LO AGGLO**

Les projets en cours qui concernent le territoire de Torigny-les-Villes sont : le pôle de santé, le skate-park, la piste d'athlétisme, le gymnase Richard Vivien. M. Cailliez indique l'état d'avancement de ces dossiers

M. Grandin ajoute que Saint-Lô Agglo dispose d'un fonds de concours pour la ruralité. Les communes nouvelles restent éligibles par rapport à la population de chaque commune historique.

## **XV - AVIS SUR UNE INSTALLATION CLASSEE : EXPLOITATION DE DEUX MICRO STATIONS ET DEMANTELEMENT DE DEUX AUTRES**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette enquête publique sur le bassin de la Vire.

## **XVI - PRODUIT IRRECOUVRABLE – SARL PAGNON PRODUCTION**

Suite au jugement de liquidation, puis à la demande de M. le Receveur, le Conseil Municipal constate une dette irrécouvrable de 13 482.09 €. Mme le Maire précise que l'importance de cette somme s'explique par un loyer commercial de plus de 1 000 € par mois.

## XVI – QUESTIONS DIVERSES

### a) Remboursement de frais.

Le Conseil Municipal donne son accord pour un remboursement d'une dépense engagée par un élu dans le cadre d'une manifestation communale (15.92 €).

### b) Motion de soutien à la candidature de Paris pour l'organisation des JO 2024.

Le Conseil Municipal répond favorablement à la proposition de l'AMF de soutenir la candidature de Paris pour l'organisation des JO d'été en 2024.

### c) Modification subvention coopérative scolaire Arthur Le Duc.

M. Gallier fait part au Conseil Municipal que certaines dépenses scolaires sont désormais payées directement sur le budget de la commune. Le montant de la subvention évolue de 5 500 € à 3 700 € ; ce qui ne change pas les crédits affectés à l'école.

### d) Choix photo Richard Vivien.

Dans le cadre de l'organisation du Tour de France 2016, le Conseil décide de retenir l'une des 3 photos représentant le champion de la commune. Cette photo, rappelle M. Le Campion sera apposée sur la façade du Château pendant l'événement.

### e) Autres questions diverses.

Suite à la demande de M. Lemarchant, M Varin précise le calendrier de mise en accessibilité des bâtiments publics, après avoir rappelé ceux déjà réalisés. :

- Pour la rampe de l'ancienne école de Guilberville : au mois d'août,
- Pour l'église de Guilberville : il ne reste plus que le garde-corps,
- Pour le cimetière de Giéville : courant septembre,
- Pour les bâtiments de Torigni-sur-Vire : seul le Château reste à faire.

En ce qui concerne le trafic des poids lourds notamment pour les usagers du camping, M Cailliez répond que le sujet devra être certainement travaillé à nouveau.

Mme Cousin propose que ce dossier soit traité au sein d'une commission élargie.

La séance est levée à 22h30.